

REPUBLIQUE
FRANCAISE

COMMUNE DE
PLOUZELAMBRE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Côtes d'Armor)

Séance du 25 septembre 2026

Délibération n° 25092026-01

L'an deux mil vingt-six et le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Arnaud LE MORVAN, Maire.

Etaient présents : LE MORVAN Arnaud, PERU Christelle, KERBORIOU Bruno, LEVY Bruno, KERAMBRUN Marie, SAINT-JOANNET Alexis, PARENT Tiffany, LE COMTE Erwan, GUILLOU Sandra, COLVE Benjamin, GUINAMANT Lena.

Absents : 0

Secrétaire de séance : GUINAMANT Lena

Date de la convocation : 10 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11

Objet : Avis sur la vente d'un logement appartenant à BSB

M. le Maire explique au conseil avoir reçu un courrier du bailleur social BSB « Bâtiments et Styles de Bretagne » un courrier sollicitant l'avis du conseil municipal pour la vente de l'un de leurs trois logements situés à l'entrée du lotissement de la forge à Plouzelambre. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

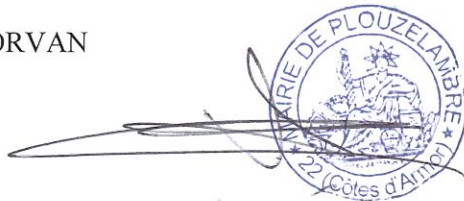
- DECIDE d'émettre un **avis défavorable** à la vente du logement BSB situé au n°2 lotissement de la forge à Plouzelambre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Arnaud LE MORVAN



Délibération exécutoire après publication et transmission en Préfecture de St Brieuc le :

29 SEP. 2026

Le Maire,

Arnaud LE MORVAN

